

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2025-13
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX
RELATIFS AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2025, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le *Règlement 2025-13 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux bâtiments municipaux*;

QUE le 19 février 2026, le ministère des affaires municipales a approuvé le Règlement 2025-13;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 24 février 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2025-13

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 24 février 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 24 février 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko